

« L'INFO DU NORD »

Bulletin des Conseillers Généraux Communistes

Blog : <http://groupe-pcf-fdg-cg59.elunet.net>

SAVOIR FAIRE

ET FAIRE SAVOIR

**Interventions des Conseillers
Généraux Communistes
A la Séance Plénière
Du 6 mai 2013**

Sommaire des interventions

Séance Plénière du 6 mai 2013

Questions d'Actualité

- 1) Charles BEAUCHAMP : Question d'Actualité sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et amnistie sociale
- 2) Michel LEFEBVRE: Question d'Actualité sur l'Usine « Lisi Automotive » à Thiant

Points principaux à l'ordre du jour

- 3) Fabien THIEME: Ambition retrouvée pour la jeunesse
- 4) Aymeric ROBIN: Ambition retrouvée pour la jeunesse
- 5) Jean JAROSZ : Nouveau plan de développement de la lecture publique

Questions diverses

- 6) Albert DESPRES : Délibération initiale fixant les modalités de mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire des agents du Département pour les risques « santé » et « prévoyance »
- 7) Jean Claude QUENNESSON : Convention-cadre 2013-2015 entre le Département et les CLIC
- 8) Motion déposée par le Groupe Communiste – Front de Gauche concernant l'abrogation de la loi sur le service minimum d'accueil des élèves en cas de grève
- 9) Bernard BAUDOUX : Avis du Conseil Général du Nord sur le projet d'actualisation du SRADDT

CONSEIL GENERAL DU NORD
SEANCE PLENIERE du 6 mai 2013
GROUPE COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE
Intervention de M. Charles BEAUCHAMP
Objet : Question d'actualité – ANI et amnistie sociale

Monsieur le Président,

Chers collègues,

En mars, dans la Région, 365 000 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi, toutes catégories confondues.

Chaque jour, 1,5 million d'euros sont versés par notre Département aux allocataires du RSA.

Comment a-t-on pu en arriver à une situation aussi catastrophique ?

Pendant une décennie, la droite a multiplié les atteintes aux droits des travailleurs, en cassant le Code du travail, la Sécurité sociale, les retraites et j'en passe. L'UMP a appliqué à la lettre les exigences de ses maîtres à penser de l'Europe du capitalisme financier : faire des travailleurs et des Services publics les variables d'ajustement des stratégies de profits des multinationales et des banques.

Nous vivons l'ère de la régression sociale et de l'austérité pour les populations, réservant à nos enfants un avenir plus sombre que le nôtre.

1 an jour pour jour après l'élection du premier Président de la République socialiste depuis 17 ans, l'espoir de millions de gens est une fois de plus déçu.

Une majorité de Français et de Nordistes ont voté l'an dernier pour le changement, mais ils n'ont rien vu venir. Combien de temps devront-ils encore attendre pour que leurs conditions de vie s'améliorent ?

Et de plus, ces dernières semaines, des signaux très négatifs ont été envoyés par le gouvernement en direction du monde du travail.

Après seulement 2 jours et demi de débat au Sénat, le gouvernement a utilisé la procédure du « vote bloqué » contre une composante de la majorité de gauche du Sénat, rejetant en bloc près de 450 amendements déposés par les sénateurs communistes sur le projet de loi de transposition de l'Accord National Interprofessionnel (ANI). Ce passage en force sur un texte rédigé par le MEDEF sera lourd de conséquences pour les 18 millions de salariés concernés !

A l'amnistie patronale, nous préférons l'amnistie sociale, celle des syndicalistes qui ont le courage de se battre pour sauver leurs emplois et leurs vies. Mais là encore, un volte-face brutal du gouvernement va

obliger les députés socialistes à rejeter ce projet de loi que les sénateurs socialistes ont pourtant voté en février !

Le gouvernement fait fausse route. **Il est urgent de remettre le cap à gauche**, du côté de la justice sociale et des aspirations des Français. **Il est urgent de reprendre le pouvoir sur la finance**, en interdisant les licenciements boursiers et en agissant pour la réindustrialisation.

Il existe une majorité dans ce pays pour mener une véritable politique de gauche répondant aux besoins populaires. Des dizaines de milliers de personnes l'ont rappelé hier à PARIS. Le cap des élus communistes et du Front de gauche est de rester fidèles à l'ambition de changement qui était portée par la majorité de mai et juin derniers.

Monsieur le Président, ne pensez-vous pas qu'il est urgent que le Président de la République apporte enfin des réponses à la hauteur des attentes de ceux qui ont participé à son élection voilà 1 an ?

CONSEIL GENERAL DU NORD
SEANCE PLENIERE du 6 mai 2013
GROUPE COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE
Intervention de M. Michel LEFEBVRE
Question d'actualité – LISI AUTOMOTIVE, Thiant

Après plusieurs mois d'angoisse, le 16 avril dernier, les salariés de LISI AUTOMOTIVE, ont appris, avec colère et consternation, que leur direction avait décidé la fermeture du site de Thiant.

L'ex-boulonnerie thiantaise, où sont produits des écrous pour l'industrie automobile, pourrait ainsi disparaître dès le deuxième trimestre 2014.

La fermeture de cette usine, implantée dans la localité depuis 150 ans, constituerait une tragédie pour les 107 salariés en CDI et la douzaine d'intérimaires mais aussi pour leurs familles. Les seules perspectives offertes aux personnels seraient d'être, soit reclassés, soit mutés dans l'un des autres sites de l'entreprise, en Franche-Comté ou en Basse-Normandie.

En outre, le départ du groupe industriel de Thiant porterait gravement préjudice à cette commune de 2.600 habitants, LISI AUTOMOTIVE y étant le plus important pourvoyeur d'emplois. Au-delà des situations dramatiques individuelles, c'est tout un territoire qui subirait le contre-coup de la fermeture de l'usine.

Aussi l'annonce du 16 avril dernier sonne-t-elle comme un nouveau coup de tonnerre dans le ciel du Denais. Dans ce secteur où le chômage atteint des niveaux records, la menace de suppression de 130 emplois apparaît extrêmement préoccupante.

Passée l'émotion suscitée par la nouvelle, le Maire de Thiant et de nombreux élus locaux de sensibilités diverses ont constitué un comité de soutien aux salariés en vue d'obtenir le maintien du site et des emplois puis d'engager une recherche de solutions industrielles, sous l'égide des pouvoirs publics.

Il est en effet inacceptable que l'usine thiantaise ferme ses portes alors même que le site demeure rentable. De plus, un cabinet d'études a présenté trois scénarios permettant le maintien de l'activité à Thiant ; toutefois, la direction du groupe les a rejetés, l'entreprise n'étant *a priori* pas disposée à investir dans la modernisation de son outil productif.

Sous réserve que les représentants du personnels soient invités, le comité de soutien aux salariés de LISI AUTOMOTIVE sera reçu en Préfecture, le 14 mai, pour une réunion à laquelle participera le PDG de l'entreprise. Il serait plus que bienvenu que l'Assemblée départementale joigne sa voix à celle du comité de soutien.

Chers collègues, les salariés de LISI AUTOMOTIVE Thiant attendent un geste fort de notre institution. Vous tous, dans cet hémicycle, êtes soucieux de la défense de l'emploi dans notre Département. Aussi est-il souhaitable que nous témoignions de notre solidarité à l'égard des personnels de l'ex-boulonnerie thiantaise et que le Conseil Général s'engage pleinement pour la sauvegarde de cette usine et la préservation d'un savoir-faire unique dans la région.

Ensemble, demandons à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités pour obtenir de LISI AUTOMOTIVE le maintien de son usine à Thiant.

CONSEIL GENERAL DU NORD
SEANCE PLENIERE DU 6 MAI 2013
Intervention de Monsieur Fabien THIEME
Vice-Président chargé de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
« Une ambition renouvelée pour la Jeunesse »

Monsieur le Président, Chers Collègues,

La politique Jeunesse menée par notre Département du Nord reflète pleinement le volontarisme qui est le sien en direction des jeunes.

Elle témoigne, en effet, de notre volonté, d'offrir à nos jeunes des conditions favorables à leur émancipation tant sociale que professionnelle, et ce dans un contexte difficile.

Cette politique répond à une nécessité dans un Département qui compte – je le rappelle - 600 000 jeunes de 11 à 25 ans et 25% de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté.

Le taux de chômage des jeunes de 16 à 24 ans est de 30 % dans notre département.

La part des jeunes dans l'ensemble des demandeurs d'emploi représente 20 % contre 16 % au niveau national.

Ce constat, si nous le connaissons, renforce la nécessité d'agir fortement en leur direction.

On retrouve dans la politique Jeunesse tout un ensemble de dispositifs – au nombre de 65 - qui viennent répondre à des besoins identifiés.

Ces nombreux dispositifs spécifiques – s'ils sont à saluer - sont cependant éparpillés et pas toujours très connus.

La nécessité est donc rapidement apparue qu'une délibération cadre vienne rendre plus visible et plus lisible nos politiques.

Une volonté d'autant plus nécessaire que des dispositifs nouveaux et innovants sont venus s'ajouter dernièrement.

Je pense notamment :

- Au Schéma Enfance Famille Jeunesse 2012-2015
- au Chéquier Jeunes en Nord (18000 chéquiers commandés)
- au Pass'Sport (7 000 commandés),
- aux 1 000 permis à 1 000 euros pour les jeunes en insertion ,
- au recrutement de jeunes en contrat d'avenir ou en apprentissage
- sans oublier le PEGD auquel on peut encore ajouter la mise en place du collège numérique

Du bilan présenté et des débats en commissions ressortent **deux nécessités** :

- renforcer le socle de la politique de prévention jeunesse, qui concerne les jeunes les plus en difficulté (plus de 35 000 jeunes accompagnés)
- et ensuite, donner une cohérence d'ensemble et une lisibilité aux dispositifs impliquant les jeunes dans une dimension plus universelle

Trois axes sont pour cela avancés dans cette délibération-cadre :

- le premier : contribuer au bien-être et à l'épanouissement du jeune citoyen
- le second : renforcer l'autonomie du jeune dans son parcours vers l'autonomie
- le troisième : mettre en œuvre sur les territoires une politique jeunesse visible et concertée

Ces axes – comme vous avez pu le constater - sont détaillés en fiches-actions sur lesquelles je reviendrai.

Avant cela, je veux préciser que si notre volonté de faire de la jeunesse une priorité est forte et partagée, cette **délibération cadre n'a toutefois pas vocation, à elle seule, à résoudre l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les jeunes nordistes, ni à se substituer aux divers acteurs.**

En effet, elle pose les bases d'une **plus grande complémentarité** et réflexion entre les délégations et avec les divers acteurs, tant institutionnels qu'associatifs.

Ce qui, croyez-moi, n'est pas simple.

Cette transversalité a supposé un travail étroit entre les délégations et je remercie les élus pour leur implication, qu'il s'agisse des Vice-Présidents ou des Conseillers Généraux délégués que sont Alexandra LECHNER, Aymeric ROBIN et Mehdi MASSROUR.

Cette transversalité a également nécessité des réunions régulières entre les divers services qui ont ainsi démontré – si besoin en est - toute leur implication et leur mobilisation autour de cette noble cause qu'est la Jeunesse.

Ce souci de la transversalité m'a également conduit à prendre en compte les divers remarques et souhaits d'ajouts évoqués lors de la commission thématique du 8 avril dernier.

Je pense notamment à la remarque de notre collègue Alexandra Lechner concernant l'accompagnement des conseillers départementaux juniors durant leur mandat vers l'apprentissage des responsabilités.

Je pense également au souhait de Mme Lherbier de voir intégrer à la réflexion l'accès aux droits des jeunes, idée qui revient dans la fiche action numéro 5.

A ce sujet d'ailleurs, je veux rappeler que les fiches actions qui sont jointes à la délibération cadre ont été synthétisées par souci de clarté.

Chaque plan d'action sera en effet décliné de sorte à obtenir une fiche par action, avec une grille d'évaluation propre.

Ce qui permettra également de poursuivre la concertation et la transversalité sur la mise en œuvre de ces fiches actions.

Il s'agit effectivement, avec cette délibération cadre, d'entrer dans une **démarche de processus, dynamique et réactive.**

L'idée est que cette délibération cadre ne doit pas figer nos réflexions ainsi que les politiques que nous pourrions mettre en œuvre sur le long terme.

Il s'agit bien d'engager un processus visant à faire de la jeunesse une priorité, et ce en lien avec les divers partenaires et acteurs, à commencer par l'Etat.

Nombreux sont d'ailleurs les acteurs de la Jeunesse à témoigner de leurs attentes quand à un grand plan en direction des jeunes au plan national, idée à laquelle je souscris.

Revenons-en aux fiches actions.

Sans les lister dans le détail, on peut notamment évoquer :

- l'étude d'impact portant sur une réflexion autour de la mobilité des jeunes via les transports extrascolaires
- le renforcement des partenariats avec les partenaires sportifs (mise en place d'un appel à projet jeunesse/sport)
- le développement de l'utilisation extrascolaire des équipements sportifs des collèges
- le développement de projets conçus par les collégiens par le biais de budget participatif
- la facilitation de l'accueil de jeunes porteurs de handicap à travers la mise en place d'une formation et l'organisation d'une manifestation sportive conciliant jeunes valides et jeunes porteurs de handicap
- le renforcement de la place du jeune par le soutien aux Junior associations et Conseils de jeunes (en lien avec le CDJ)
- l'accessibilité à une information personnalisée par le développement de Points Information Jeunesse ou Relais Information Jeunesse dans les zones non pourvues (Cambrésis, Avesnois, Flandre Intérieure)
- l'appui aux acteurs culturels
- l'accompagnement des projets de jeunes de moins de 26 ans souhaitant créer une entreprise dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- La mise en place de conditions facilitant le passage du BABA dans le cadre des projets d'insertion
- Le développement de logements adaptés en s'appuyant sur la convention Partenord et la valorisation des autres formes de logement (intergénérationnel, chez les agriculteurs) grâce au portail internet « Jeunes en Nord »
- Le fait de relayer auprès des professionnels les mesures existantes dans le domaine de la jeunesse par le biais d'un guide territorial
- L'harmonisation des documents à destination des partenaires de la jeunesse par la mise en place d'un imprimé unique de demande de subvention
- Et enfin, la proposition d'une animation territoriale équitable, à travers la généralisation de la fonction de coordonnateur territorial jeunesse

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ces fiches actions auxquelles je vous renvoie.

Plus que tout, je veux que les **jeunes soient associés à cette démarche** à travers une démarche de **démocratie participative**.

C'est pourquoi, cette délibération-cadre porte la proposition forte d'organiser, par bassins de vie, une consultation départementale des jeunes Nordistes de 11 à 25 ans pour vérifier les besoins et les attentes de l'utilisateur en adaptant et orientant les actions en fonction du recueil des besoins.

J'ai proposé que celle-ci s'intitule : « **Nord : à cœur ouvert avec la jeunesse** ».

Aller à la rencontre des jeunes, de leurs besoins, de leurs attentes est essentiel. Toute aussi importante est la poursuite de la transversalité, un **comité de pilotage** aura prochainement lieu et portera sur les enjeux de démocratie participative.

En conclusion, je veux une nouvelle fois saluer le travail collégial et transversal qui nous permet aujourd'hui, à travers cette délibération cadre, d'entrer dans un processus visant à faire de la jeunesse une priorité, et ce en complémentarité avec les divers partenaires et acteurs.

Et puisque parler de jeunesse, c'est parler d'avenir, n'oublions pas tous ensemble que « demain est moins à découvrir qu'à inventer ». (Gaston Berger)

Conseil Général du Nord
Séance plénière du 6 mai 2013
Groupe Communiste – Front de Gauche
Intervention Aymeric Robin

Délibération cadre : « une ambition renouvelée pour la jeunesse »

Vendredi dernier, la Conférence partenariale qui a réuni les élus du Valenciennois autour de Mme Filleul a été l'occasion pour les maires et les représentants des EPCI d'exprimer leurs inquiétudes pour notre jeunesse.

Illettrisme, difficultés d'orientation et à se projeter professionnellement, problèmes de santé, entachent la confiance qu'ils ont en eux-mêmes et la foi en leur avenir.

A tel point que, comme l'évoquait le président du Conseil de Développement de la CAPH, en observateur averti des collégiens et lycéens de son territoire, ils sont de plus en plus nombreux à évoquer la nécessité de quitter notre Département pour poursuivre ailleurs leurs études ou leur vie professionnelle.

Dur constat, qui nous renvoie directement à notre responsabilité d'élus.

Pourtant, dès le début de notre mandat, la question de la jeunesse a été affichée et revendiquée légitimement comme une priorité pour notre collectivité. En effet, dans un départemental très jeune comme le nôtre, nous n'avons jamais voulu laisser ses attentes sans réponse.

Les actions et les résolutions en la matière n'ont pas manqué et j'ai eu le grand plaisir d'intervenir à plusieurs reprises devant vous pour en saluer la mise en œuvre.

La généralisation du Chéquier Jeunes, tout d'abord, a permis d'initier les jeunes de troisième auquel il est destiné à un début d'autonomie financière et de favoriser leur accès à la culture. La première année de généralisation, avec un taux de commande supérieur à 50% sur la classe d'âge concernée, a prouvé le succès de ce dispositif que nous avons reconduit avec raison.

Le Pass'Sport, pour sa part, a trouvé un écho mérité auprès des élèves de sixième et des clubs sportifs qui constataient une défection au moment de l'entrée au collège.

A côté de ces mesures à visée universelle, le Département a souhaité se préoccuper plus particulièrement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. C'est pourquoi le Fonds départemental d'insertion

des jeunes a été assorti d'un volet « mobilité » en vue de participer au financement du permis de conduire pour 1000 jeunes à hauteur de 1000 € chacun.

Pour chacun de ces dispositifs, il s'agit d'efforts conséquents de notre collectivité : près de 700 000 € pour le Chéquier Jeunes, autant pour le Pass'Sport et un million d'euros pour l'aide au permis de conduire. Ces mesures sont d'autant plus significatives que, relevant d'une attitude volontariste de notre part, elles s'ajoutent à l'ensemble des politiques relevant de nos compétences obligatoires en direction de la protection de l'enfance.

Ces efforts sont à la hauteur des attentes et des promesses présentées dans le projet politique de mandat.

Dès lors, aux vues de ces avancées dont chacun ici se félicite, on pourrait, de façon faussement naïve ou légèrement provocante, se demander quelle valeur ajoutée cette délibération cadre pourrait avoir.

Il s'agit tout d'abord de répondre au bilan de la délibération précédente, Atou's Jeunes. En effet, celui-ci a établi un constat indiscutable : la multiplicité des dispositifs – 65 au total – ainsi que leur dispersion dans 8 délégations différentes généraient un problème de visibilité de l'action départementale en la matière tant auprès des partenaires que des bénéficiaires. En somme, nous faisons mais sans faire savoir.

Dès lors, il nous incombait de réfléchir à la façon de rendre notre action plus claire, plus lisible et de dégager de grandes orientations qui puissent rendre compte de la diversité des réponses et des actions que nous souhaitons engager vers nos jeunes.

Vaste tache qui, je dois le dire, a été grandement facilitée par l'engagement de chacun dans ses délégations respectives. Les vice-présidents Thiémé et Vicot en premier lieu, mais aussi mes collègues Medhi Massrour et Alexandra Lechner, ont activement contribué aux réflexions qui furent les nôtres. L'investissement des services, en particulier de la Direction Jeunesse et Sports, doit également être ici soulignée.

Aussi, cette délibération est articulée autour de 3 axes – contribuer au bien-être et à l'épanouissement du jeune citoyen / renforcer l'accompagnement du jeune dans son parcours vers l'autonomie / mettre en œuvre la politique jeunesse sur les territoires – et déclinées en un nombre resserré d'objectifs.

Ce souci de cohérence permettra, je le souhaite, une meilleure lisibilité de nos actions.

Celles-ci sont, pour une partie d'entre elles, déjà existantes et le texte qui nous est proposé aujourd'hui permet d'en préciser les articulations avec d'autres politiques, notamment avec le PEGD qu'anime le Vice-président Bernard Baudoux.

Mais nous avons également souhaité préciser ou renforcer un certain nombre d'initiatives qui répondent directement aux grandes préoccupations autour de l'emploi, de la santé, du logement et de la mobilité, préoccupations d'ailleurs largement partagées par de nombreux Nordistes.

Le déploiement des emplois d'avenir et de l'apprentissage dans notre collectivité, l'effort en faveur des porteurs de projets de création d'entreprises, ou encore l'attention particulière qui sera portée aux allocataires du « RSA jeunes », sont autant de leviers pour rapprocher nos jeunes de l'univers professionnel.

Le futur Plan Départemental Santé Bien-être, que porte notre Vice-président Michel Lefebvre, intégrera un volet spécifique sur l'accès aux soins particulièrement important quand on sait que x% des jeunes renoncent à se faire soigner pour des raisons financières.

L'accès au logement social et le développement de logements adaptés sera, je l'espère, une réponse concrète pour permettre aux jeunes de construire leur autonomie. Je fais confiance au Vice-président Charles Beauchamp pour porter cette ambition.

Enfin, la question de la mobilité est loin d'être anecdotique dans notre Département où, certes, l'offre de transports et le maillage d'infrastructures sont importants mais où les freins sociaux, financiers et psychologiques créent de véritables inégalités en la matière. Or, un ado qui trouve les ressources et les accompagnements nécessaires pour bouger vers son collège mais aussi vers ses loisirs, sera demain un jeune actif en mesure de bouger vers une formation, un emploi adapté à ses compétences et ses besoins. Je me félicite donc particulièrement de la réflexion qui sera engagée en la matière.

Au delà de ces actions, cette délibération cadre apporte aussi une réelle nouveauté en terme de méthode pour penser, mettre en action et faire évoluer notre action en direction de la jeunesse.

Elle affirme tout d'abord de façon très concrète le souhait de poursuivre le travail de démocratie participative que nous avons déjà engagé avec les Conseils Cantonaux de Concertation ou, dans le champ spécifique de la Jeunesse, avec le Conseil Départemental des Jeunes.

Il s'agit à présent d'ouvrir plus largement le débat pour nourrir nos réflexions et notre action.

Tout d'abord, une vaste consultation des jeunes Nordistes aura pour objectif de mieux cerner leurs attentes en matière de loisirs, de sport et de culture. De plus, l'organisation de rencontres territoriales avec des jeunes déjà impliqués dans la vie citoyenne permettra de trouver les articulations nouvelles entre nos initiatives et leur engagement local.

Il me paraît d'ailleurs essentiel que cette délibération affirme notre volonté de porter et d'animer la politique jeunesse au plus près des territoires.

A ce titre, la généralisation de postes de coordonnateurs territoriaux jeunesse est une avancée positive. L'expérimentation qui en avait été faite notamment sur le Valenciennois a prouvé le bien-fondé de cette mission. Celle-ci permet à la fois d'ancrer le rôle de chef de file du Département en matière de politique jeunesse mais aussi, très concrètement, de faire émerger des projets nouveaux et d'accompagner ceux qui en ont besoin. Car il faut bien avouer que l'enchevêtrement des compétences et des financements peut parfois décourager les jeunes ou leurs accompagnateurs dans leurs initiatives.

Enfin, parce qu'en matière de jeunesse – et c'est peut-être là sa particularité – les attentes, ainsi que les façons de faire, évoluent rapidement, nous affirmons notre engagement à évaluer et à suivre nos actions.

C'est pourquoi nous tiendrons, entre les Vice-présidents et Conseillers Généraux délégués concernés, des Comités de pilotage réguliers, dans le droit fil du travail déjà engagé en ce sens. C'est un gage de "service après-vote" que nous prenons devant vous.

C'est aussi pour cette raison que sera organisé une Conférence annuelle avec nos partenaires, volet qui viendra s'ajouter aux conférences partenariales des contrats de territoires.

Sur cette base mais aussi sur la base du travail d'évaluation, nous pourrons avoir une visibilité de l'impact des études et des actions entreprises, qui nous permettra d'en mesurer l'efficacité véritable et de les faire évoluer si nécessaire.

C'est pourquoi cette délibération ne fige pas, une fois pour toutes, l'ensemble de notre politique jeunesse pour les années à venir.

Elle marque la dynamique que notre collectivité souhaite initier. Il s'agit bien d'engager un processus visant à inscrire la préoccupation de la jeunesse comme une priorité forte et à la faire partager à nos partenaires.

Je veux ici souligner que, devant l'ampleur et la complexité de cette tâche, nous sommes sans nul doute, dans la nécessité d'allier nos forces à celles de l'ensemble de nos partenaires.

Je sais que nous sommes très attendus par les communes, y compris les communes rurales, et les intercommunalités pour accompagner les projets déjà existants ou contribuer aux réponses qu'elles souhaitent apporter à leurs jeunes habitants en matière de loisirs, d'accès à la culture, de mobilité, d'emploi, de logement, de santé.

Pour ce faire, il nous faudra également tenir nos exigences envers l'Etat ainsi qu'envers la Région qui verra sans doute ses compétences en matière de formation et d'orientation accrues par l'acte III de la décentralisation. Oui, il faudra que nous soyons non seulement écoutés mais soutenus dans notre démarche y compris par le maintien des engagements financiers de nos partenaires.

Cette exigence, légitime, ces efforts de collaboration tant avec nos partenaires qu'entre les différentes délégations que portent nos Vice-présidents respectifs, seront sans doute les clés de notre réussite dans notre ambition d'un meilleur avenir pour nos jeunes.

Nous n'ignorons certes pas les difficultés qui ne manqueront pas de se dresser devant nous, dont nous pouvons prédire qu'elles seront malheureusement accrues par le choix délibéré d'une politique d'austérité dogmatique qui brouille les perspectives d'avenir.

Pourtant, par cette délibération cadre, nous souhaitons réaffirmer à nos jeunes que nous ne les laisserons pas confrontés aux seules lois du marché, de la débrouille et du chacun pour soi. Parce que nous ne méprisons pas notre jeunesse, nous donnons un avenir au département du Nord.

Aussi, les élus du groupe Communiste Front de Gauche, voteront de tout cœur cette délibération cadre.

Conseil Général du Nord
Séance Plénière du 6 mai 2013
Groupe Communiste – Front de Gauche
Objet : nouveau plan de développement de la lecture publique

Monsieur le Président, Chers collègues

L'histoire nous enseigne que le développement de la lecture publique est loin d'être un long fleuve tranquille.

Souvenons-nous d'une époque, le 17ème siècle, où les livres avaient bien du mal à quitter les mains de leurs propriétaires.

Au seuil de la Révolution française, on compte une cinquantaine de villes dont les bibliothèques sont ouvertes au public.

C'est pourquoi je voudrais souligner l'accent mis par les philosophes des Lumières, notamment à l'Emile de Jean-Jacques Rousseau, sur l'importance de l'éducation.

Cet engagement et les premières initiatives d'ouverture des bibliothèques au public vont constituer une étape sur laquelle prendront appui les partisans du développement de la lecture publique au siècle suivant.

Et c'est ainsi que le monde des bibliothèques ne sera jamais étranger aux préceptes de l'idéal républicain, nourri notamment par le rapport Condorcet dans le domaine de l'éducation.

Permettez-moi de citer quelques uns des objectifs recherchés : éducation pour tous, formation de citoyens éclairés, croissance régulière des connaissances scientifiques pour le bien-être du peuple.

Les bases sont jetées d'une autoformation, il faut montrer au peuple "l'art de s'instruire par soi-même, de la formation tout au long de sa vie, l'instruction doit embrasser tous les âges et ne pas se limiter à l'enfance.

Des mots qui, aujourd'hui encore, ont gardé tout leur sens et toute leur actualité.

Permettez-moi aussi un clin d'œil sur l'apport inestimable du mouvement ouvrier dans sa conquête de l'autonomie politique et culturelle.

C'est en 1917 que s'ouvre la plus célèbre librairie du travail dans les locaux de la CGT "La Vie Ouvrière".

Cette marche en avant ne sera pas étrangère à la création de l'Association pour le développement de la lecture publique (ADLP) issue de la synthèse entre l'héritage des bibliothécaires modernistes et la politique culturelle du Front Populaire.

Nombre de ses idées et des réalisations effectuées serviront de base aux initiatives prises à la LIBERATION, en particulier les bibliobus.

Et c'est à partir de 1977, avec l'arrivée de la gauche dans des milliers de communes, que l'on assiste à la construction de nombreuses bibliothèques mais aussi à une redéfinition de leur rôle social, entendu comme réduction des inégalités d'accès au savoir et à la culture.

Cet élan viendra se heurter plus tard à la RGPP (Révision générale des politiques publiques) qui affecte aussi la culture et affaiblit son rôle d'impulsion, à travers la baisse des moyens financiers et humains.

La part relative de l'Etat dans l'attribution de moyens pour les bibliothèques a diminué par rapport aux années 1980.

Cela est particulièrement dommageable dans une période où le taux de chômage en France et dans notre région bat tous les records. 14% fin 2012 contre 12,8% en 2011.

Que le taux d'illettrisme se situe à 15,5% dans le Nord-Pas-de-Calais contre 9% nationalement, et que cette problématique a été décrétée grande cause nationale en 2013.

Que notre région ferme la marche en matière d'emplois qualifiés, à la 21^{ème} place juste devant la Corse.

Que la baisse de la lecture est continue, aussi bien en matière de livre que de la presse, et ce antérieurement à l'arrivée d'Internet.

Que 53% des français déclarent lire peu ou pas du tout de livres.

Que les différences entre milieux sociaux ont eu tendance à se creuser au cours de la dernière décennie.

Que la fréquentation des bibliothèques a quant à elle connu un léger tassement.

Que le maintien des inégalités culturelles, mis en avant par différentes enquêtes, et la persistance d'inégalités scolaires confirment le creusement d'une fracture sociale.

Alors comment comprendre, au regard de cette réalité, qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne décrive en France les missions des bibliothèques de lecture publique.

Cette absence nuit à la fois à l'action des bibliothécaires et ne facilite pas leur action auprès de partenaires et de la population.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier la politique volontariste du département en matière de lecture publique.

Sur la base d'une étude d'évaluation effectuée en 2011 et d'une phase de concertation, notre collectivité entend mettre en place un nouveau plan de développement de la lecture publique.

Nous partageons cette belle et noble ambition qui fait référence aux droits culturels que notre département veut promouvoir.

Partant du diagnostic que 32% des habitants du Nord sont desservis par la Médiathèque départementale du Nord, nous souscrivons pleinement à l'objectif de poursuivre le maillage territorial pour garantir une égalité d'accès à tous.

De nombreuses zones blanches demeurent, malgré l'effort conséquent du département depuis une décennie.

Il est donc impératif de poursuivre cet effort en direction notamment du milieu rural où bien souvent la bibliothèque constitue le seul équipement culturel.

D'où notre questionnement quant à la mutualisation des moyens techniques et humains ainsi qu'aux taux de subvention incitatifs à partir de 2016 pour lesquels nous serons particulièrement vigilants et exigeants.

En les subordonnant à une intégration dans le réseau intercommunal, ne risque-t-on pas de couper l'herbe sous le pied aux projets portés par des communes rurales non relayées par intercommunalité.

Le centre de décision risque ainsi de se déplacer des communes vers les intercommunalités et ce en contradiction avec les objectifs de maillage du territoire affichés par notre collectivité.

Tout en réaffirmant notre attachement à l'autonomie communale, nous ne sommes pas pour autant opposés à une vision territoriale de la problématique lecture.

Comme le souligne le rapport, il reste une marge de progression conséquente pour bon nombre d'équipements.

Il nous paraît donc logique et responsable d'établir des diagnostics partagés par territoire en vue d'améliorer le service public rendu à nos populations. De même que nous partageons l'ambition de professionnaliser davantage les équipes et de poursuivre les actions de formations en direction des nombreux bénévoles (1561 soit 80% du personnel et une hausse de 9,5% par rapport à 2010).

Le soutien à la création de postes de coordinateurs à raison de 2 par an pendant 3 ans est une avancée timide, d'autant plus que le financement dégressif risque de refroidir les ardeurs des collectivités concernées au regard de leurs marges de manœuvre particulièrement étroites en cette période d'austérité.

L'arrêt programmé en 2015 des bibliobus, héritage de la LIBERATION, cause un certain pincement au cœur.

Certes, nous pouvons comprendre leur état de vétusté, la recherche d'une plus grande souplesse et d'une plus grande réactivité aux demandes des lecteurs.

Toujours est-il que ces bibliobus manqueront beaucoup dans le paysage de nos contrées.

Ce symbole de la culture itinérante sera remplacé par des véhicules utilitaires dont les modalités de financement et de gestion soulèvent quelques remarques.

Quel devenir professionnel pour le personnel actuel affecté aux bibliobus ?

Quelle pérennité dans le financement ?

A qui incombera la responsabilité du recrutement et du salaire du personnel en charge des véhicules ? Et de l'entretien de ces véhicules ?

Autant de questions qui restent dans le flou, vous en conviendrez.

En ce qui concerne l'attractivité et la réactivité des bibliothèques, nous soutenons la proposition d'augmenter à 2 euros (au lieu de 1,5) le minima budgétaire d'acquisition.

Quant à l'évolution des supports, notre département devra se mobiliser pour répondre au développement des ressources numériques, afin de répondre aux attentes des publics et conquérir de nouveaux usagers.

Enfin, dans une période où de plus en plus de citoyens sont dans la souffrance, nous pensons que les bibliothèques ont un rôle de médiation à jouer.

Leur dimension partenariale avec tous les acteurs locaux est plus que jamais à l'ordre du jour. Cela va des personnes âgées à la petite enfance, aux collégiens, aux Missions locales, à Pôle emploi et à la lutte contre l'illettrisme qui constitue un enjeu économique important.

Monsieur le Président, chers collègues

Le groupe PCF-Front de Gauche approuve dans ses grandes lignes le nouveau plan de développement de la lecture publique.

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine pour faciliter l'accès de tous et réduire les inégalités. Tout en soulignant les efforts de notre collectivité, nous estimons insuffisants l'impulsion nationale et le soutien ministériel à l'évolution nécessaire des bibliothèques en lien avec l'éducation populaire.

Intervention de Monsieur Albert DESPRES,

Délibération initiale fixant les modalités de mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire des agents du Département pour les risques « santé et prévoyance ».

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Est-il besoin de le rappeler encore ? Notre Région est 22ème sur 22 en ce qui concerne les indicateurs sociaux et de santé qui est l'une des 3 préoccupations des français après l'emploi et le pouvoir d'achat.

En effet, si un quart des Français avoue avoir déjà renoncé aux soins faute de moyens, 33 % des fonctionnaires territoriaux quant à eux renoncent à des soins médicaux.

Nous dénonçons la logique strictement marchande de la santé et de l'hôpital et réclamons l'abrogation de la Loi HPST, dite Bachelot, nous réclamons également un service public de santé de qualité et de proximité.

La droite a mis en place le démantèlement de la sécurité sociale, le déremboursement accru des médicaments, la franchise médicale qui rend l'accès aux soins impossible pour certains.

Notre camarade Michel Lefebvre nous présentera d'ailleurs bientôt un « Plan Bien-être Santé » qui prendra en considération les urgences en matière de santé que nous rencontrons dans le Nord en terme de soins mais aussi en terme de prévention.

Dans ce contexte, le Département ne peut qu'adhérer à la possibilité offerte aux collectivités territoriales de participer au financement des dépenses de Santé et de Prévoyance de ses agents.

Attendue depuis 2005, le décret d'application paraît enfin le 8 novembre 2011.

Cela met fin à une injustice entre les secteurs, privé et public, les agents territoriaux ne pouvaient jusque là, profiter d'une aide pécuniaire de la collectivité pour leurs contrats de mutuelle.

Les fonctionnaires territoriaux à qui ont été imposés une journée de carence et dont le point d'indice salarial n'a pas été revalorisé depuis 3 ans, sont loin d'être des nantis, car ils renoncent plus que les autres à se soigner faute de moyens.

Les collectivités ont donc maintenant le pouvoir d'améliorer la qualité de vie de leurs agents, pour ce faire, elles ont le choix entre deux possibilités de participation :

-Soit la labellisation qui correspond à la participation financière aux contrats de Santé librement souscrit par les territoriaux et entrant dans une liste nationale de prestataires labellisés.

-Soit la convention de participation qui propose un contrat avec un prestataire unique et des garanties définies dans le cadre d'une convention.

Cette deuxième possibilité est celle choisie par le département et Monsieur le Président vous avez confirmé que le prestataire serait une mutuelle en CTP qui a eu lieu la semaine dernière.

Nous approuvons ce choix et nous resterons vigilants quant à cet engagement.

Car en effet, le risque de préférer un assureur privé mettrait en danger la solidarité intergénérationnelle. Celle-ci effectue une péréquation entre adhérents afin que les cotisations de tous restent raisonnables, au contraire des assureurs privés qui n'ont bien évidemment pas ce souci.

Mais en ce qui concerne le budget, nous avons quelques inquiétudes.

Le budget prévu est de 3 millions d'euros déterminé selon une hypothèse basse d'adhérents, c'est à dire les 5300 agents actuels.

Ce budget reprendrait le financement des 1,25 millions d'euros versés au COS pour le contrat de prévoyance des agents qui en bénéficient actuellement ainsi que les 1,6 millions d'euros de la prime exceptionnelle 2012 qui a été versée aux agents à très bas revenus.

Nous voudrions savoir ce qui est prévu si le nombre d'agents de la collectivité qui décideraient d'adhérer à la Protection Sociale Complémentaire pour les risques Santé et à la Prévoyance du Conseil Général dépassait nos prévisions, dans ce contexte de cure d'austérité pour les collectivités.

Est-il prévu de réajuster les termes du contrat et à quelle fréquence ?

Nous n'accepterions pas que les agents qui le souhaitent ne puissent bénéficier de cette aide. Leur pouvoir d'achat est déjà très malmené.

De même, nous n'accepterons pas non plus le choix de prestations « au rabais » qui seraient peu incitatives et mettraient alors de façon inévitable la pérennité d'un tel contrat en péril parce que le budget aurait été sous estimé.

Le groupe Communiste-Front de Gauche votera cette proposition si des garanties nous sont données pour une participation de tous ceux qui le souhaiteraient, sinon nous nous abstiendrons.

Je vous remercie de votre attention.

**SEANCE PLENIERE DU 6 MAI 2013
INTERVENTION DE JEAN-CLAUDE QUENNESSON
RAPPORT N°DPAPH/2013/400**

Convention Cadre 2013-2015 entre le Département et les CLIC. Cahier des charges établi entre le Département et les CLIC. Convention de paiement permettant l'attribution d'une participation financière à chaque CLIC pour l'exercice 2013.

Monsieur le Président,

Monsieur le Vice- Président, Chers Collègues,

Notre institution a décidé dans son projet de mandat de faire du « bien vieillir dans notre Département » une priorité, nous nous en félicitons.

Nous sommes aujourd'hui sollicités pour émettre un avis sur la convention cadre 2013-2015 entre le Département et les CLIC au travers d'un cahier des charges et d'une convention de paiement permettant l'attribution de financement à chaque CLIC pour l'exercice 2013.

Cette convention cadre s'inscrit dans une démarche globale de territorialisation des politiques départementales à destination des Personnes Agées et des Personnes en situation de Handicap, et ce tel que défini dans le Schéma d'Organisation Sociale et Médico- sociale 2012-2015.

Une démarche dont le rôle essentiel est d'améliorer l'offre de service public de proximité et répondre à une demande sociale et humaine en constante progression.

Dans cet esprit, le rôle des CLICs n'est à ce jour plus à démontrer : il est en effet reconnu aussi bien auprès des usagers, de leurs familles mais aussi des professionnels de santé.

Les CLICs sont un outil essentiel pour accueillir, informer, écouter et orienter. A plus forte raison, c'est également un outil d'analyse et de regard sur la pertinence des dispositifs existants ou à créer en faveur des personnes âgées afin de faciliter leur quotidien et appréhender chaque étape.

Cette convention cadre est donc une nouvelle étape dans l'offre de proximité que notre collectivité apporte à nos aînés. Nous regrettons le désengagement financier de la CARSAT. Cette situation provoque de fait une réduction des moyens escomptés pour l'accomplissement des missions confiées aux CLIC alors que ceux-ci couvrent désormais la totalité du territoire départemental. Soyons donc vigilants pour que notre collectivité ne vienne pas venir se substituer à la CARSAT.

En ma qualité de Président délégué du CODERPA, je ne peux que déplorer que notre instance n'est pas été saisie officiellement pour émettre un avis sur cette convention cadre. Or l'activité du CODERPA Nord n'est plus à démontrer, vous en conviendrez Monsieur le Président. L'absence de saisine officielle de la part du Conseil Général n'a pas empêché notre instance de travailler sur ce document.

Le groupe Communiste Front de Gauche a quant à lui été à l'écoute du CODERPA et fait sienne les remarques et suggestions de cette instance de concertation. De manière générale, avec le CODERPA, nous soulignons l'avancée des documents pour le bon fonctionnement des CLICs.

La finalité étant une meilleure prise en compte des personnes âgées et de leurs aidants. Ensemble nous soulignons l'intérêt d'harmoniser les pratiques. Nous attirons l'attention sur les inégalités de

ressources entre les différents territoires ne permettant pas d'assurer un service identique à la population.

Avec le CODERPA nous déplorons :

- que les CLIC ne soient pas amenés à s'assurer que le suivi social des personnes âgées soit réalisé en cas de besoin par les partenaires dont c'est la compétence ;
- que les CLIC ne puissent pas orienter les personnes âgées vers les services autorisés et tarifés par le CG. Nous proposons que cette possibilité d'orientation soit intégrée dans le cahier des charges, soit au chapitre « Le plan d'accompagnement personnalisé » ou au chapitre « Le partenariat institutionnel des CLIC » ;
- De plus, l'insuffisance de la prise en compte de la perte du conjoint dans la grille d'identification des situations complexes des CLIC mérite d'être corrigé.

En outre, avec le CODERPA, nous soulignons la nécessité de voir les gérontoguides des CLIC accessibles par internet ce qui permettrait une mise à jour plus rapide et une meilleure communication.

Enfin, nous suggérons :

- que le Département, par le biais d'un de ses techniciens, participe au comité de pilotage du Diplôme Universitaire de Soins en Gérontologie porté par le CHR, la CARSAT et divers autres partenaires. Cette formation pourrait être très utile aux coordinateurs de CLIC et leur donner un socle de formation commune. Ceci est d'autant plus intéressant que le comité de pilotage travaille sur la formation des gestionnaires de cas qui devrait démarrer en janvier 2014.

Le cahier des charges qui nous est soumis ici étant évolutif avec le CODERPA nous souhaitons que ses préconisations soient analysées et reçoivent toute l'attention qu'elles méritent.

Par ailleurs, comme le souligne le CODERPA, il est essentiel de voir le Gouvernement s'engager rapidement sur le projet de loi en faveur de la perte d'autonomie : c'est un enjeu majeur qu'il ne faut **PLUS** reporter et qui relève de l'urgence. Au travers de cette loi, l'Etat doit s'engager financièrement entre autre vis-à-vis des CLICs et des associations de services d'aide à domicile.

Bien évidemment cette loi doit s'appuyer sur la notion de Service Public et rejeter toute marchandisation.

Monsieur le Président, Chers Collègues notre groupe partage cette analyse et votera en faveur de cette délibération en demandant la prise en compte la plus rapide possible des sujets que je viens d'évoquer

Motion réclamant l'abrogation de la loi sur le Service Minimum d'Accueil des élèves en cas de grève

Depuis Août 2008, la loi n° 2008-790, votée en procédure d'urgence, prévoit que les communes doivent assurer en cas de grève des personnels enseignants un service minimum d'accueil des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de leurs territoires durant les heures normales d'enseignement.

Par ce dispositif, l'Etat en charge de l'Education Nationale impose aux communes – sans aucune concertation préalable ni avec celles-ci, ni avec la communauté éducative – d'assurer la garde des enfants dès que 25% des enseignants de leur école sont grévistes.

Outre le fait qu'il s'agit d'une atteinte au droit de grève, droit fondamental prévu par la Constitution de la Vème République et d'un désengagement des responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales, c'est une obligation que les municipalités ne peuvent mettre en œuvre dans un cadre assurant strictement la sécurité des enfants.

Qu'il s'agisse des maires de très petites communes, notamment rurales, des maires de moyennes ou de grandes villes, tous se trouvent confrontés à la même interrogation : comment assurer ce service, avec un personnel qualifié et compétent pour encadrer, en toute sécurité, des enfants âgés de 2 à 10 ans ?

La loi, aux contours manifestement imprécis, est muette sur cette question. Elle prévoit que les maires établissent une liste d'intervenants susceptibles d'assurer le temps scolaire, mais le texte ne précise, ni le niveau d'encadrement, ni les qualifications nécessaires. Or garder des jeunes enfants est un vrai métier et ne s'improvise pas.

Plus grave encore, cette loi, qui entend créer un nouveau service public, comme l'a souligné le Conseil constitutionnel dans sa décision du 7 août 2008, n'en remplit pas les conditions, à savoir, l'égal accès pour tous les élèves sur l'ensemble du territoire à ce droit, et leur égalité de traitement.

Le Groupe Communiste – Front de Gauche considère que:

- à travers l'Education Nationale, l'Etat s'attaque au droit de grève constitutionnel, dévalorisant sa propre mission pour une simple

garderie, méprisant le droit des collectivités locales à définir leurs propres orientations,

- il ne peut incomber aux communes d'organiser un service minimum d'accueil des enfants lors d'un conflit, car cette question relève de la responsabilité de l'Etat et de l'Education nationale
- que l'Etat doit prendre toutes ses responsabilités en créant les conditions d'un vrai dialogue social, afin d'éviter la grève et doit assumer seul ses échecs. Les collectivités n'ont pas à s'introduire dans ce type de conflits, dont elles ne sont pas responsables et auxquels elles ne peuvent apporter de réponses.
- le refus d'une majorité de communes d'endosser la responsabilité d'éventuels incidents qui pourraient survenir dans le cadre de l'accueil des enfants par des personnels non qualifiés et non issus de l'Education nationale
- l'infaisabilité manifeste du dispositif et de l'impossibilité pour l'Etat de garantir son égale application partout sur le territoire comme il s'y est engagé en annonçant la création d'un nouveau service public

Face à une loi qui se révèle inapplicable de façon égale sur l'ensemble du territoire, et qui reporte sur les maires les conséquences d'une politique de démantèlement du service public de l'éducation, le Groupe Communiste - Front de Gauche réclame, de la part du gouvernement, l'abrogation de la loi du 20 Aout 2008.

Il demande également à l'Etat de respecter son rôle et ses responsabilités en matière d'instruction publique en maintenant et développant le service public d'éducation.

Conseil Général du Nord
Séance Plénière du 3 mai 2013
Groupe Communiste – Front de Gauche
Intervention de Bernard BAUDOIX
Actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et de ses volets

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Forte de ses 4 millions d'habitants, il nous paraît important que notre Région puisse penser son avenir, tracer des pistes de réflexion sur le devenir de sa population, envisager des prescriptions pour orienter, autant que faire se peut, notre mode de développement pour les prochaines décennies.

L'actualisation du SRADDT est donc une bonne opportunité pour définir des priorités et réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour les concrétiser.

Car depuis 2006, le contexte dans lequel évoluent notre région et ses habitants a changé. A la persistance et même l'accroissement des inégalités sociales, nous rajouterons pour notre part que les politiques des gouvernements ces 10 dernières années n'y ont pas été étrangères, elles qui ont plongé dans la détresse sociale toujours plus de personnes, retraités, jeunes, demandeurs d'emplois et même travailleurs.

La multiplication des plans de licenciements a fait exploser les chiffres du chômage, plus de 3 points supérieurs à la moyenne nationale dans le Nord. Près de 300 000 Nordistes doivent aujourd'hui survivre avec le RSA, quand 90 000 demandes de logements sociaux restent en attente auprès des bailleurs. Les souffrances vécues au quotidien par la population sont en augmentation vertigineuse, il faut en prendre la pleine mesure.

Sans verser dans la sinistrose, force est de constater que notre Région continue de se situer en queue de peloton, dans presque tous les domaines : espérance de vie, emploi, niveau d'éducation, recherche, santé...

Un autre indicateur est pourtant au beau fixe, c'est celui de l'impôt sur la fortune.

Dans les seules villes de plus de 20000 habitants du Nord, on dénombre 6880 foyers redevables de l'impôt sur la fortune avec un patrimoine estimé à près de 12 milliards d'euros.

C'est pourquoi nous pensons que le SRADDT doit avoir pour perspective essentielle, la lutte contre les injustices sociales, contre les inégalités territoriales, contre l'inégalité d'accès aux biens et aux services publics.

Nous disons cela au regard des données démographiques fournies par l'INSEE.

En 2030, la population du Nord – Pas-de-Calais ne devrait pas augmenter de plus de 100 000 personnes. Cela signifie que le défi à relever est celui de la jeunesse, à qui nous devons offrir un avenir stable et épanouissant dans notre région.

Comment faire en sorte qu'une fois leur formation achevée, nos jeunes ne quittent pas la région mais choisissent de s'y installer ? Comment leur donner envie de s'investir dans ce territoire pour contribuer à son développement ?

Nous devons donc voir à travers le SRADDT un encouragement à dépasser les constats, c'est-à-dire, certes, se fixer des objectifs ambitieux à l'horizon 2030, mais également travailler dès à présent à apporter des réponses urgentes aux besoins humains.

Lors de la commission exceptionnelle qui s'est tenue en mars, mon groupe a attiré l'attention sur deux aspects particuliers du Schéma.

Le premier concerne l'industrie, question primordiale pour le Nord – Pas-de-Calais, mais surtout question d'avenir.

S'il est indéniable que ce secteur a fait l'objet de grandes transformations depuis plusieurs décennies, nous sommes toujours la 4ème région industrielle de France avec près de 200 000 travailleurs, soit 20 % de l'emploi régional.

S'il est vrai que notre région porte dans sa chair l'histoire des reconversions subies, des délocalisations et des ventes à la découpe, elle n'en demeure pas moins une grande région industrielle qui dispose de nombreuses forces et atouts.

Voilà le message fort que nous devons envoyer aux industriels comme aux salariés confrontés à un horizon qui leur semble bouché.

La reconquête industrielle à laquelle nous appelons l'Etat n'est ni nostalgique, ni utopique.

Elle est fondée sur la présence de savoir-faire, de capacités productives, de ressources naturelles...

Lui fait encore défaut la volonté politique !

Nous sommes convaincus que le redressement productif du pays passe par une grande région industrielle comme la nôtre et par des mesures résolues contre le règne de la finance et des profits des multinationales.

Le dynamisme de l'économie de services dans la région est réel, mais il ne peut pas constituer le seul horizon économique.

L'autre aspect qui transparaît dans le SRADDT, c'est l'encouragement à la « métropolisation ».

Le schéma souligne à juste titre l'engorgement de la métropole.

Alors, pourquoi vouloir continuer à y concentrer les activités sachant que la distance moyenne des navettes domicile-travail en Nord Pas De Calais est de 24 kilomètres, ce qui est assez considérable et en augmentation depuis la période 1999-2007.

Impossible, dans ces conditions, de faire abstraction des travaux en cours sur la réforme de la décentralisation, porteuse d'une certaine conception de l'organisation administrative du territoire soumise au diktat des politiques européennes.

La notion d'équilibre des territoires est pour nous essentielle. Les notions de proximité et de démocratie locale en sont le cœur, celui d'un aménagement solidaire des cadres de vie.

Et quels meilleurs vecteurs que les communes, en particulier en milieu rural ?

La vitalité des communes rejaillit sur le développement des territoires et de l'économie locale et elle est un facteur de renforcement du lien social.

Le monde rural et ses habitants, tout particulièrement, ont été les premières victimes des politiques de libre-concurrence et d'extension du marché, qui accentuent les fractures sociales et territoriales et cassent les Services publics.

Maintenant qu'une majorité de Français s'est exprimée pour le changement il y a maintenant un an, il est grand temps de renforcer partout le maillage en Services publics de proximité et la présence de l'Etat. Mais cela nécessite une remise en question courageuse et résolue des Traités européens.

Et c'est là que nous nous heurtons aux limites inhérentes au SRADDT : les solutions ne relèvent pas toutes de la compétence des collectivités. Utilisons le SRADDT comme outil pour interpeller ceux qui doivent agir.

Mettons l'Etat devant ses responsabilités. En matière économique, où est la politique de relance du gouvernement ?

A quand, je le disais, une véritable politique nationale de ré industrialisation ? Quelles mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat ?

Mettons aussi l'Union européenne devant ses responsabilités. C'en est assez de cette Europe du capitalisme financier, qui se fait le promoteur acharné de la concurrence libre et non faussée et autorise ainsi les entreprises à saccager des bassins d'emploi entiers pour le seul profit de leurs actionnaires.

Enfin, si les collectivités peuvent apporter leur pierre à cet édifice collectif, leurs marges de manœuvre dépendent aussi de leurs ressources.

La réduction drastique des dotations des collectivités d'ici 2015, 4,5 milliards d'euros, met en péril les budgets locaux et les dépenses utiles : c'est intolérable !

C'est un contresens économique puisque, je cite le Schéma : « une dépense d'investissement de 1€ effectuée dans le Nord – Pas-de-Calais par un acteur public permet d'augmenter de 1,36 € la richesse produite dans la région », surcroît qui se traduit par « la création ou le maintien de 22 000 emplois dans la région ».

On le constate à travers l'avis que le Département doit émettre sur le SRADDT, l'action du Conseil Général s'inscrit déjà à plusieurs titres dans les orientations régionales.

Notamment par son rôle de chef de file de l'action sociale, déterminante pour donner tout son sens au développement durable, par les aides à l'activité économique et aux communes, dans les domaines du sport, de la culture, du tourisme.

Notre département doit continuer à montrer toute son utilité et sa pertinence dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé, des infrastructures routières, de la jeunesse et des personnes âgées.

Notre collectivité doit prendre toute sa place dans l'élaboration et le suivi du SRADDT.

Le groupe Communiste-Front de Gauche est convaincu qu'elle représente le maillon indispensable à la mise en place au niveau régional d'une politique d'équité qui reconnaisse à chaque territoire une spécificité de traitement.

Nous pensons aussi, de par la proximité de ses élus, qu'elle constitue le garant d'une concertation étroite avec les habitants de notre région, qui faut-il le rappeler, en sont les principaux acteurs.

C'est en ce sens que notre groupe entend apporter sa pierre à l'édifice de ce Schéma actualisé, en soulignant que celui-ci n'est pas un carcan intangible.

C'est un sillon tracé, un fil rouge, un doigt pointé dans une direction sensée indiquer la voie d'un avenir meilleur pour notre population qui a donné et qui donne encore aujourd'hui beaucoup à notre pays.

Je vous remercie de votre attention